
LA PRODUCTION DE DMA EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2020

Analyse pour les territoires en Tarification Incitative

Données 2020 – Edition 2022





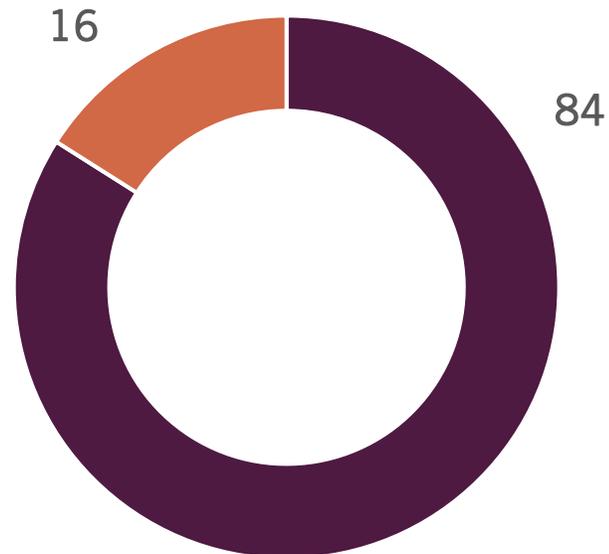
Territoires à compétence collecte en 2020 avec et sans TI

Nombre de collectivités avec et sans TI

Part de la population concernée par une TI en région

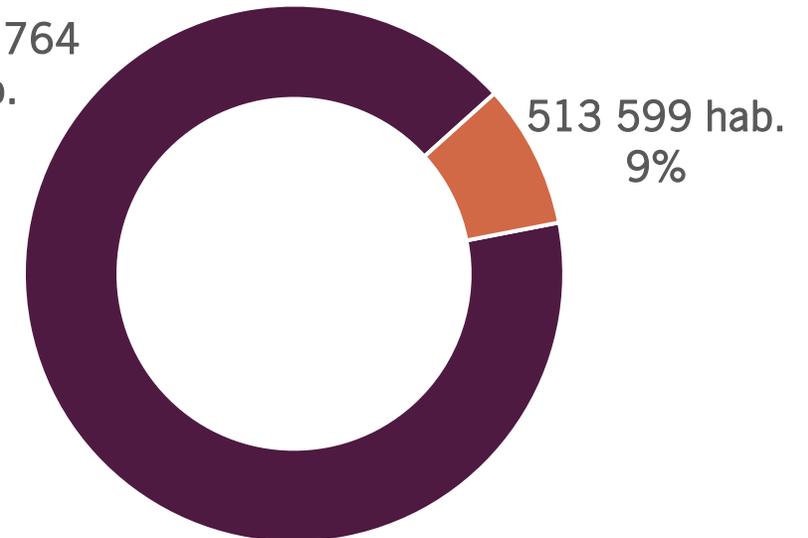
Collectivités à la TI en 2020

EVOLIS 23
USTOM DU CASTILLONNAIS ET DU REOLAIS
C.C BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD
C.C DU BEARN DES GAVES
C.A DU BOCAGE BRESSUIRAIS
C.C AIRVAUDAIS VAL DU THOUET
C.C OUEST LIMOUSIN
C.C PAYS DE NEXON MONTS DE CHALUS
C.C DU BASSIN DE MARENNES
SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE
C.C CONVERGENCE GARONNE
SICTOM SUD GIRONDE
C.A DE SAINTES
SEMOCTOM
C.A PAU BEARN PYRENEES
C.C VAL DE GATINE



100 collectivités

5 431 764
hab.

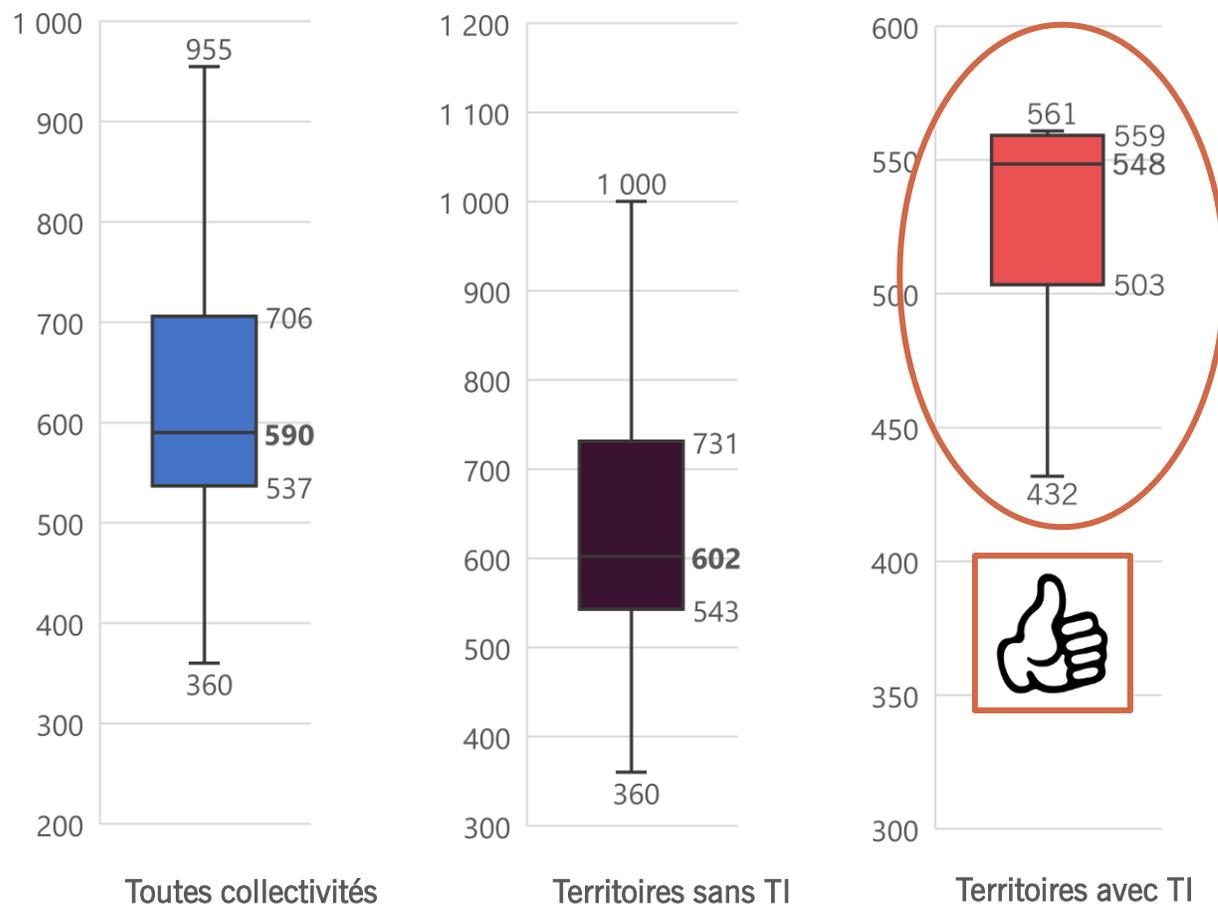


5 945 363 habitants

Collectivités sans TI

Collectivités avec TI

Production de DMA en kg/hab.an - Territoires avec TI et sans TI



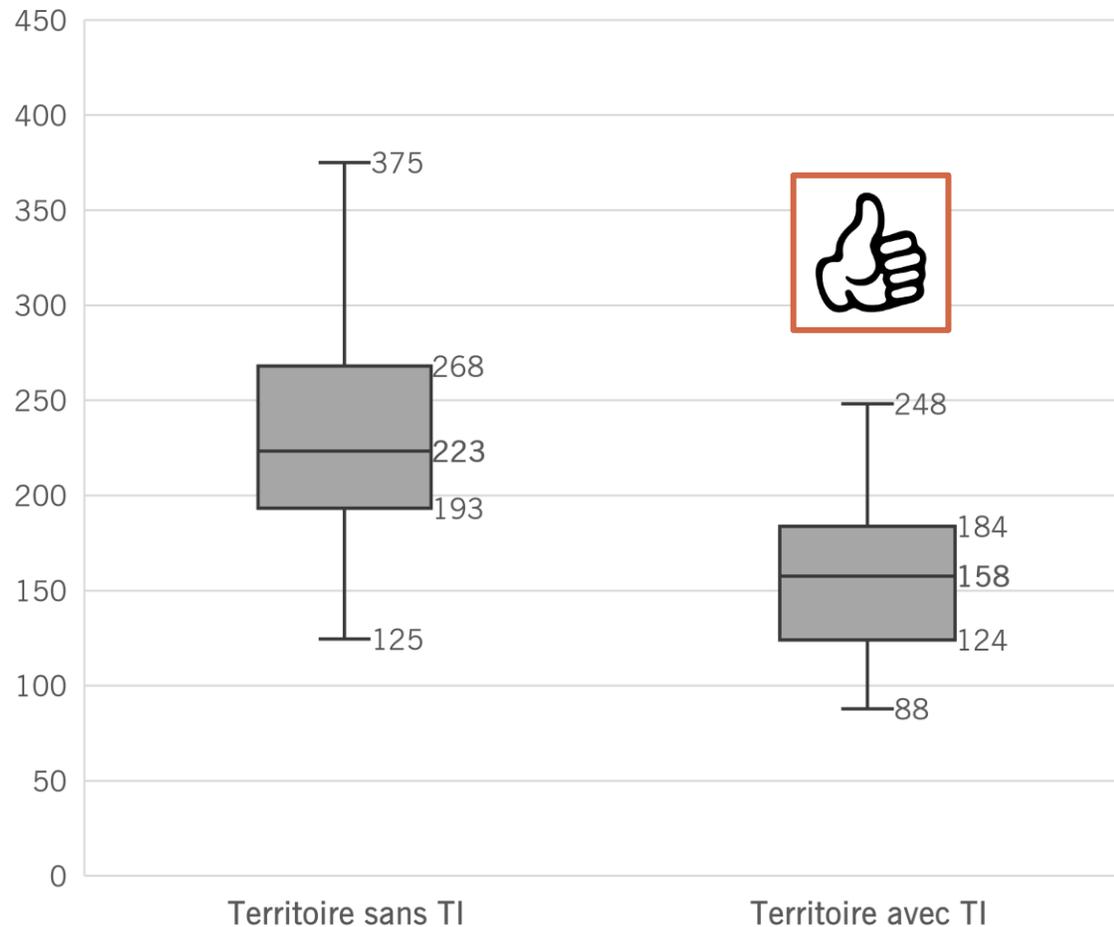
- La médiane de l'ensemble des collectivités de la région est de 590 kg/hab.an en 2020.
- Les collectivités sans TI ont une médiane de 602 kg/hab.an soit un peu supérieure à la médiane de l'ensemble des collectivités.
 - 50% des collectivités sans TI ont des médianes comprises entre 543 et 731 kg/hab.an.
- Les collectivités avec TI ont une médiane de 548 kg/hab.an inférieure de 42 kg/hab.an à la médiane de l'ensemble des collectivités et de 54 kg/hab.an par rapport à la médiane des collectivités sans TI.
 - 50% des collectivités avec TI ont des médianes comprises entre 503 et 559 kg/hab.an

! Les données max et min sont définies avec un seuil de 10% c'est-à-dire que sont exclues les données «extrêmes» de l'échantillon. (9 données pour le 1^{er} graph, 7 pour le 2^{ème} et 4 pour le dernier).

! Par souci de lisibilité des données, les échelles des graphiques sont différentes.



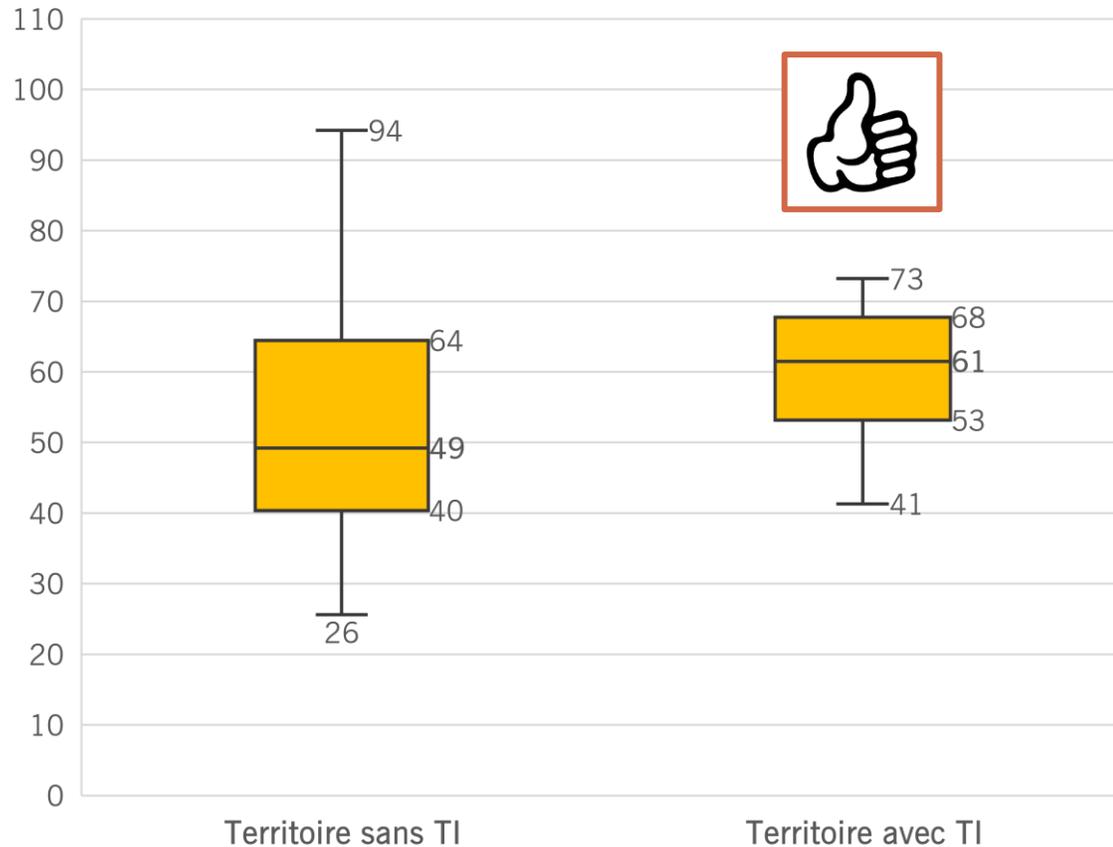
Production d'OMR en kg/hab.an - Territoires avec TI et sans TI



- Les collectivités sans TI présentent une médiane de 223 kg/hab.an.
- Les collectivités avec TI ont une médiane de 158 kg/hab.an inférieure de 65 kg/hab.an à la médiane des collectivités sans TI.
- La TI influence fortement les ratios d'OMR puisque c'est sur ce flux en particulier qu'elle est basée. Les usagers sont encouragés à réduire les volumes d'OMR présentés à la collecte par des pratiques vertueuses de prévention, tri et recyclage.
- L'effet semble mesurable.



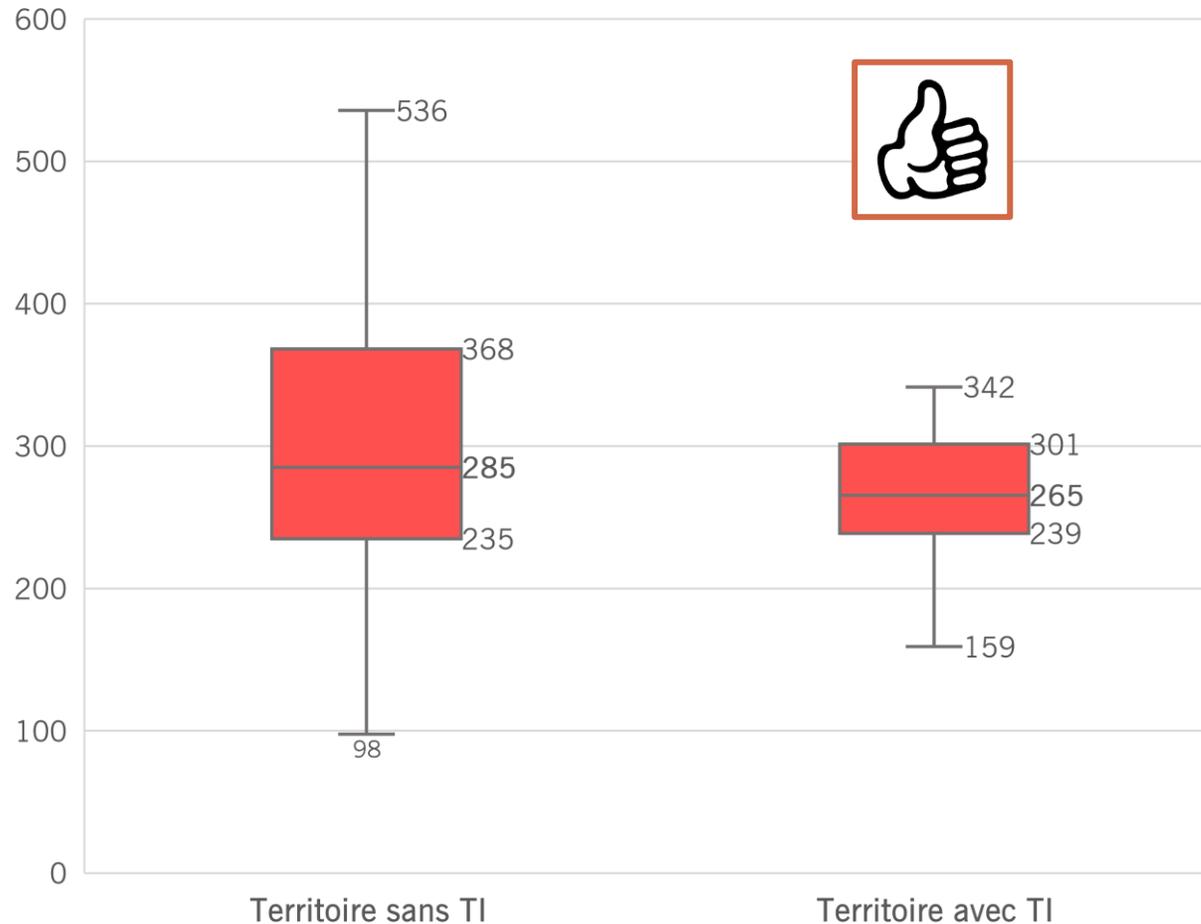
Production de recyclables secs en kg/hab.an - Territoires avec TI et sans TI



- Les collectivités sans TI ont une médiane de 49 kg/hab.an.
- Les collectivités avec TI ont une médiane de 61 kg/hab.an supérieure de 12 kg/hab.an à la médiane des collectivités sans TI.
- La TI encourage les usagers à mieux trier puisqu'elle est souvent conditionnée aux volumes et/ou tonnages qu'ils présentent à la collecte d'OMR.
- Les performances sont meilleures sur les territoires avec TI.



Production de déchets occasionnels en kg/hab.an - Territoires avec TI et sans TI



- Les collectivités sans TI ont une médiane de 285 kg/hab.an.
- Les collectivités avec TI ont une médiane de 265 kg/hab.an inférieure de 20 kg/hab.an à la médiane des collectivités sans TI.
- La TI encourage les usagers à faire de la prévention et à mieux trier puisqu'elle est souvent conditionnée aux volumes et/ou tonnages qu'ils présentent à la collecte d'OMR.
- Certaines collectivités conditionnent aussi leur TI à **une limitation des apports en déchèteries** (limitation en nombre de passages et/ou limitation en volume) qui explique peut-être ces résultats.



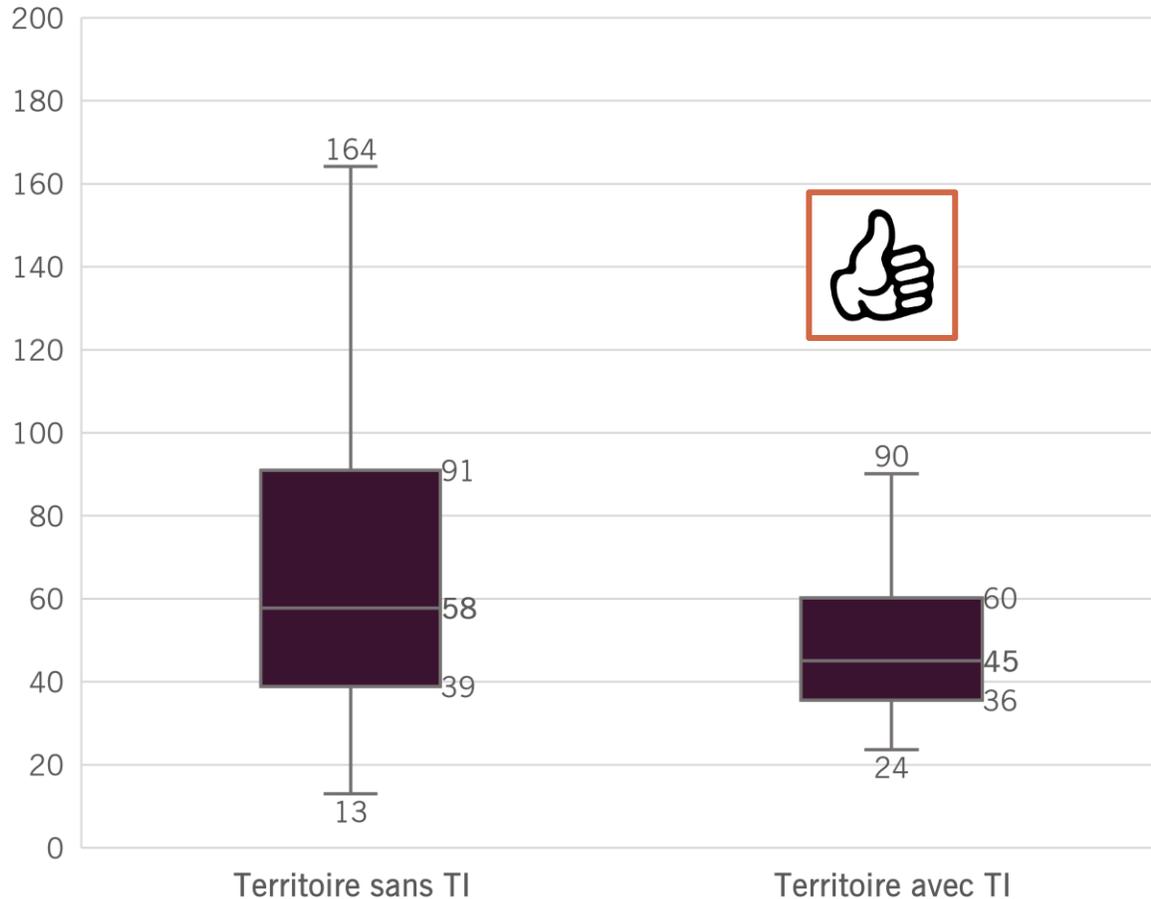
Production de déchets verts en kg/hab.an - Territoires avec TI et sans TI



- Les collectivités sans TI ont une médiane de 92 kg/hab.an.
- Les collectivités avec TI ont une médiane de 78 kg/hab.an inférieure de 14 kg/hab.an à la médiane des collectivités sans TI.
- Impact des mesures de la mise en place de la TI (limitation des collectes OMR, limitation des passages et/ou volume en déchèterie) déjà évoquées.
- Pour le cas spécifique des déchets verts, vient s'ajouter le développement de solutions de tri à la source des biodéchets qui semblent efficaces au vu des ratios de déchets verts observés.



Production de gravats en kg/hab.an - Territoires avec TI et sans TI



- Les collectivités sans TI ont une médiane de 58 kg/hab.an.
- Les collectivités avec TI ont une médiane de 45 kg/hab.an inférieure de 13 kg/hab.an à la médiane des collectivités sans TI.
- Impact des mesures de la mise en place de la TI (limitation des collectes OMR, limitation des passages et/ou volume en déchèterie) déjà évoquées.



Territoires à compétence collecte en 2020 avec TI et par typologie

Collectivités à la TI en 2020

EVOLIS 23

USTOM DU CASTILLONNAIS ET DU REOLAIS

C.C BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD

C.C DU BEARN DES GAVES

C.A DU BOCAGE BRESSUIRAIS

C.C AIRVAUDAIS VAL DU THOUET

C.C OUEST LIMOUSIN

C.C PAYS DE NEXON MONTs DE CHALUS

C.C DU BASSIN DE MARENNES

SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE

C.C CONVERGENCE GARONNE

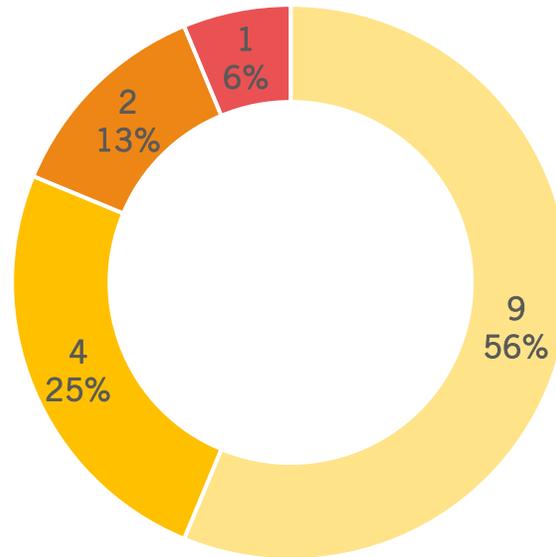
SICTOM SUD GIRONDE

C.A DE SAINTES

SEMOCTOM

C.A PAU BEARN PYRENEES

C.C VAL DE GATINE



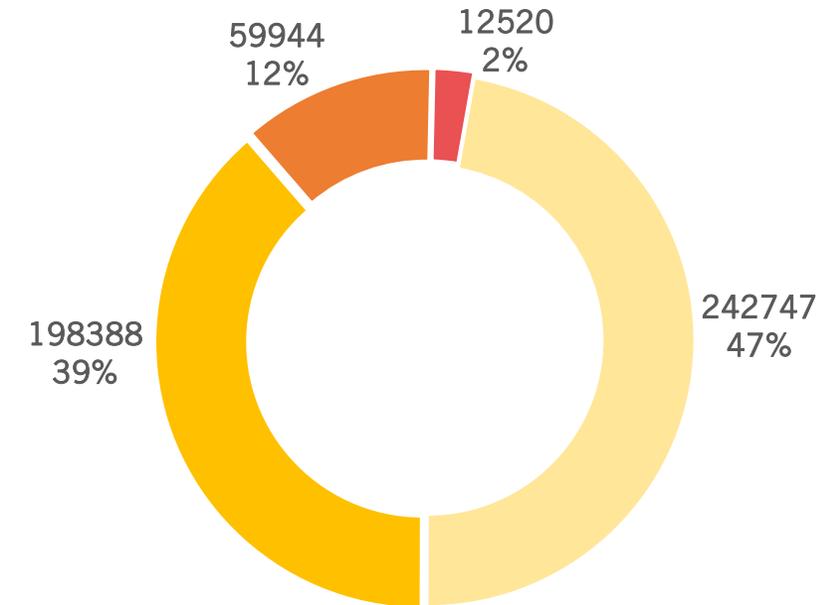
Rural

Mixte rural

Mixte Urbain

Urbain

16 collectivités



513 599 habitants

/!\ Pour les analyses par typologie de territoires qui suivront, les milieux Mixte urbain et Urbain ne pourront pas être représentés car trop peu de collectivités dans ces typologies là ont mis en place la TI.



Méthodologie utilisée et critères retenus

■ Etape 1 : définir les collectivités touristiques en croisant les données suivantes :

- Part de la surface urbanisée rapportée à la surface totale du territoire, *Corine Land Cover, 2018* ;
- Densité de population, *INSEE, RP 2016* ;
- Densité de logement, *INSEE, RP 2016* ;
- Offre d'hébergement touristique en capacité (chambres d'hôtels et emplacements de camping) au km², *INSEE, base touristique, 2019* ;
- Nombre d'équipements au km² : les équipements de nature touristique (domaine skiable, port de plaisance...) sont inclus. *INSEE, Base des équipements 2018* ;
- Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements du territoire, *INSEE, RP, 2016* ;
- Offre d'entreprises de type commerces et services rapportée à la population du territoire, *INSEE, RP, 2016*.

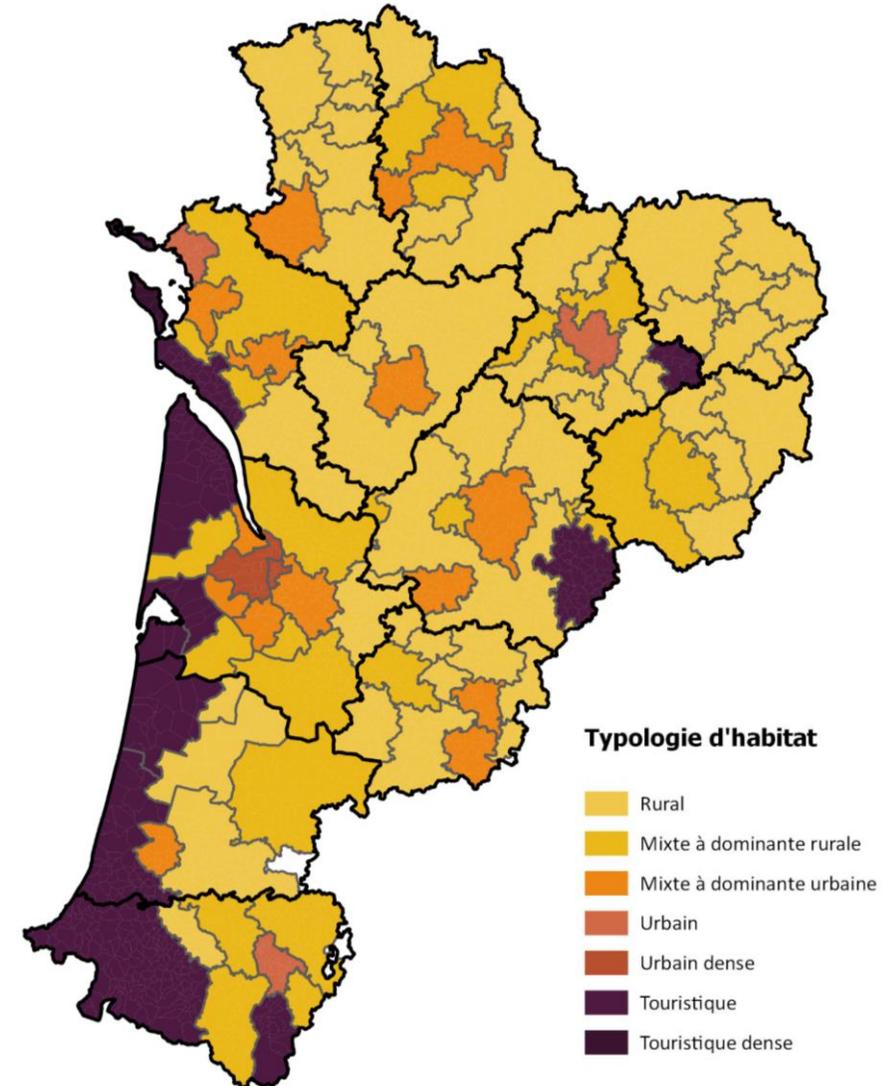
■ Etape 2 : définir les collectivités rurales/urbaines en croisant les données suivantes :

- Densité de population, *INSEE, RP 2016* ;
- Taux de croissance annuel moyen de l'emploi total de 1990 à 2016, *INSEE « Sphères présentes et productives » Version 2019* ;
- Variation annuelle de la population de 2011 à 2016, *INSEE, RP 2016* ;
- Nombre d'équipements au km² : les équipements de nature touristique (domaine skiable, port de plaisance...) sont exclus. *INSEE, Base des équipements 2018* ;
- Part des entreprises agricoles dans le total des entreprises, *INSEE, RP 2016* ;
- Rapport CS+/CS- : les CS+ regroupent les cadres et professions intermédiaires et les CS- regroupent les ouvriers et employés, *INSEE, RP 2016*.



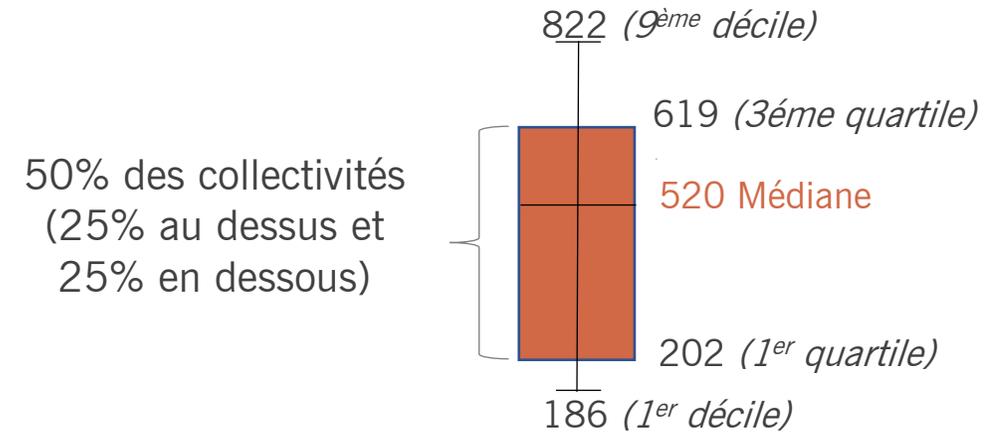
Territoires à compétence COLLECTE en 2020 et typologies de territoires associées

- **EPCI touristique** essentiellement concentrés sur le littoral + 3 zones (en Béarn, en Dordogne et près du lac de Vassivière en Haute-Vienne)
- Une **grande partie du territoire** couverte par des EPCI ruraux
- Remarques :
 - Territoires mixtes = territoires pour lesquels certaines caractéristiques sont nuancées par rapport au groupe vers lequel ils tendent :
 - Rural avec quelques caractéristiques urbaines (gros bourg par ex) → mixte rural
 - Ville-centre avec communes plus rurales autour → mixte urbain
 - Pour les analyses à suivre :
 - regroupements de typologie réalisés à des fins de représentativité : Urbain + Urbain dense
 - Touristique dense conservé car vraiment des caractéristiques spécifiques ;
 - Définition des typologies a priori différente du classement SINOE en cours (restitution des travaux prévus pour 2023)



La lecture des boîtes à moustaches...

- Les graphiques en « boîtes à moustaches » permettent de **représenter la dispersion d'un jeu de données autour de la médiane**.
- **La médiane** d'un ensemble de valeurs est une valeur X qui permet de couper l'ensemble des valeurs en deux parties égales : mettant d'un côté une moitié des valeurs, qui sont toutes inférieures ou égales à X et de l'autre côté l'autre moitié des valeurs, qui sont toutes supérieures ou égales à X . **La médiane est le point milieu de l'ensemble**, qu'elle divise en deux moitiés.

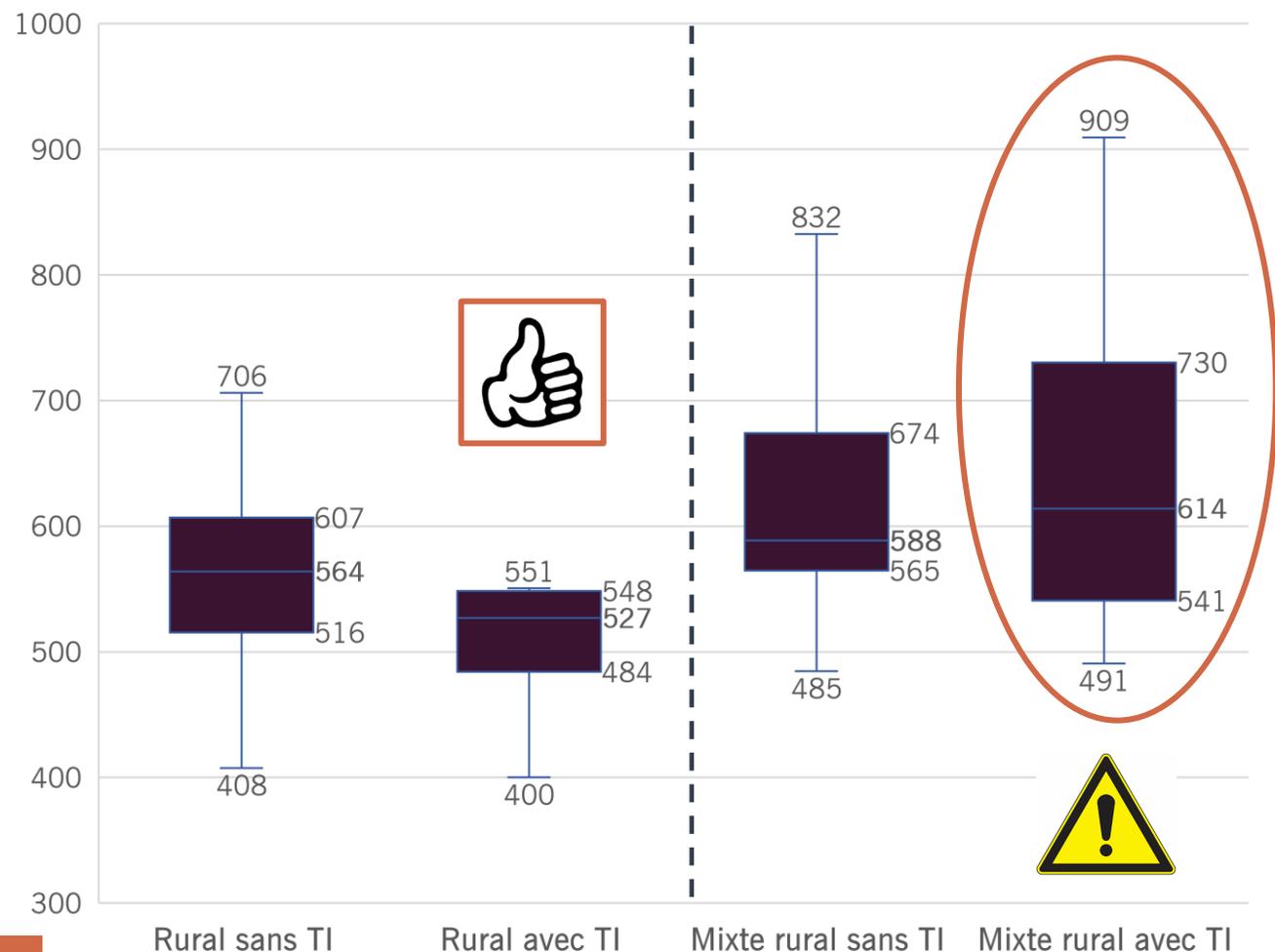


Aide à la lecture : «Le ratio médian est de 520 kg/hab c'est-à-dire que l'on a autant de ratios en dessus qu'en dessous de ce point milieu.

50% des collectivités ont un ratios compris entre 202 et 619 kg/hab, 80% des collectivités ont un ratio compris entre 186 et 822 kg/hab.*

**Les 1^{er} et 9^{ème} déciles permettent d'écartier de la série de données les valeurs « extrêmes » qui statistiquement pourraient être défailantes.*

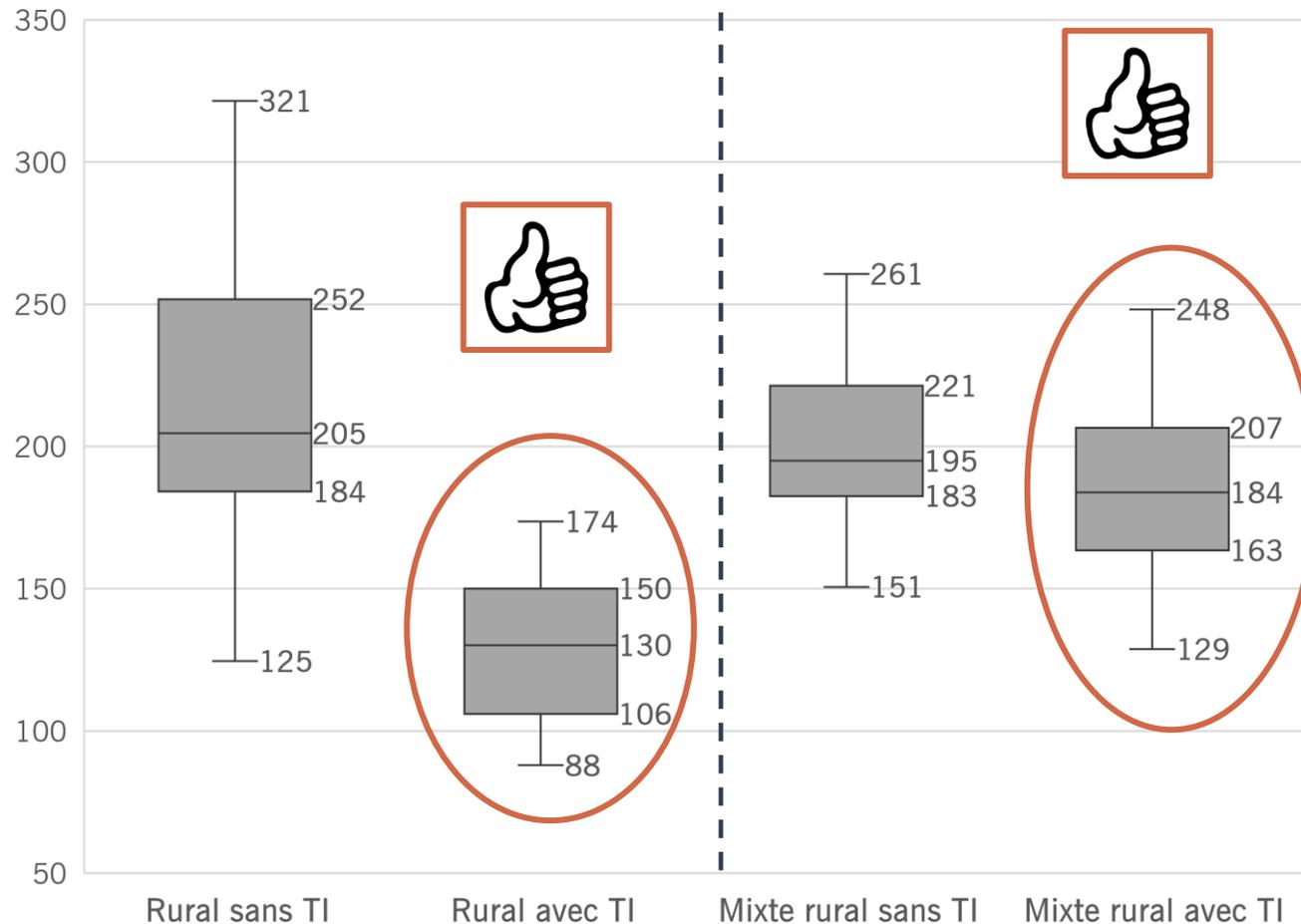
Production de DMA en kg/hab.an par typologie de territoire - EPCI avec TI et sans TI : des résultats contrastés



- 19% des collectivités rurales ont mis en place une TI : 4/9 ont un déploiement partiel.
- La médiane pour les collectivités rurales avec TI est de 527 kg/hab.an, soit 37 kg/hab.an de moins que pour les EPCI sans TI. Les collectivités avec TI ont des ratios moins dispersés que les collectivités sans TI.
- 18% des collectivités mixtes rurales ont mis en place une TI : 1/4 a un déploiement partiel.
- La médiane pour les collectivités mixtes rurales avec TI est de 614 kg/hab.an **soit 26 kg/hab.an de plus que pour les EPCI sans TI**. Les données pour les collectivités mixtes rurales avec TI sont relativement dispersées.
- Le nombre encore restreint d'EPCI ayant mis en place une TI en milieu mixte rural explique peut-être ce résultat (4/21).



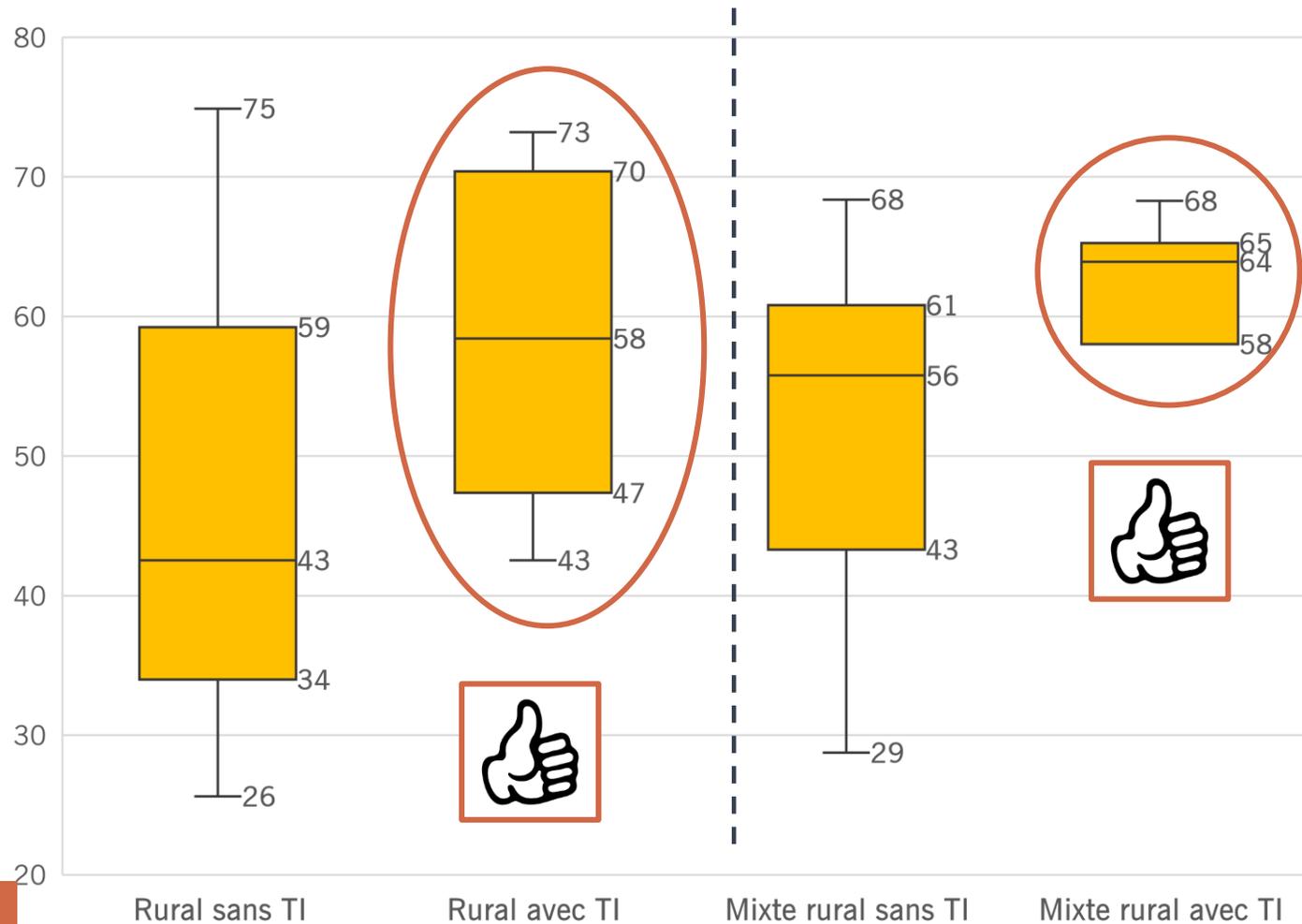
Production d'OMR en kg/hab.an par typologie de territoire - EPCI avec TI et sans TI



- Les collectivités rurales avec TI ont une médiane très nettement inférieure (-84 kg/hab.an) par rapport aux collectivités sans TI.
- La médiane des collectivités mixtes rurales est légèrement inférieure à celle des collectivités sans TI (-11 kg/hab.an).
- **Les données confirment que la mise en place de la TI a un impact direct sur la baisse des OMR.**
- L'effet est plus visible sur les médianes en milieu rural que sur celles en milieu mixte rural (uniquement 4 données en mixte rural).



Production de recyclables secs kg/hab.an par typologie de territoire - EPCI avec TI et sans TI

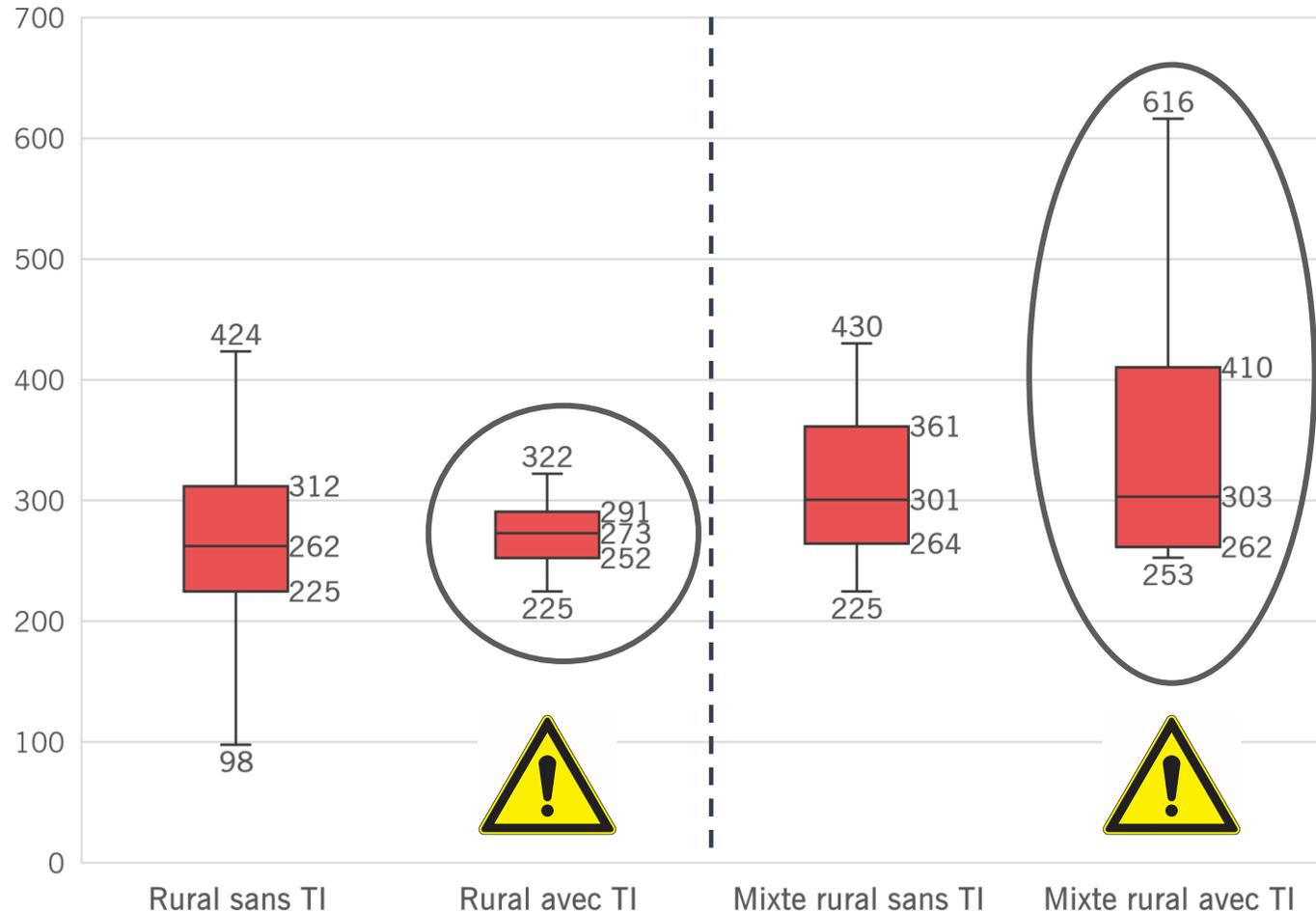


- Les collectivités rurales avec TI ont une médiane supérieure de 16 kg/hab.an à celle des collectivités sans TI.
- Les collectivités mixtes rurales avec TI ont une médiane supérieure de 8 kg/hab.an à celle des collectivités sans TI.

Assez logiquement les performances de collectes sélectives sont meilleures pour les collectivités avec TI et ceci quelle que soit la typologie de territoire.



Production de déchets occasionnels par typologie de territoire - EPCI avec TI et sans TI



- Des résultats surprenants vis-à-vis de l'analyse globale sur les collectivités en TI.
- Rappel : au global, les médianes des collectivités en TI sont inférieures aux médianes des collectivités sans TI.
- Les collectivités rurales avec TI ont une médiane supérieure de 11 kg/hab.an par rapport aux collectivités sans TI.
- Les collectivités mixtes rurales avec TI ont une médiane supérieure de 2 kg/hab.an par rapport aux collectivités mixtes rurales sans TI.
- Les médianes sur les déchets occasionnels des ménages sont les plus basses pour les 2 collectivités mixtes urbaines et la collectivité urbaine en TI. Pour info, on a respectivement 245 kg/hab.an et 159 kg/hab.an pour ces 2 catégories.



Bilan de l'analyse de la production de DMA selon la typologie des territoires pour les EPCI en TI

- L'analyse par typologie de territoire reste encore peu exploitable au vu du faible nombre de collectivités ayant mis en place la TI.
- Des résultats observés :
 - Les ratios d'OMR pour les collectivités en TI < ratios d'OMR pour les collectivités sans TI dans une même typologie
 - Les ratios de recyclables secs pour les collectivités en TI > ratios pour les collectivités sans TI dans une même typologie
- Des résultats moins lisibles :
 - Sur les ratios de déchets occasionnels des ménages pour les collectivités en TI par rapport à celles sans TI dans une même typologie
 - Pour les typologies rurale et mixte rurale : médianes pour les collectivités avec TI > aux médianes pour les collectivités sans TI
 - Pour les typologies mixtes urbaines et urbaines : médianes pour les collectivités avec TI < aux médianes pour les collectivités sans TI
- Cette situation dépend directement des choix faits dans la mise en œuvre de la TI pour les conditions d'accès en déchèterie :
 - Limitation du nombre de passages annuels par foyers
 - Restriction d'accès des professionnels
 - Limitation des volumes/tonnages apportés par passage
 - ...



Pour toute demande de précision :

Sabine BIBAUD

bibaud.s@arec-na.com

Retrouvez les données de l'ORDEC sur le site de datavisualisation
<https://ordec.arec-nouvelleaquitaine.com/>



60 rue Jean-Jaurès
CS 90452

86011 Poitiers Cedex

05 49 30 31 57

info@arec-na.com

www.arec-nouvelleaquitaine.com

[@AREC_NA](https://twitter.com/AREC_NA)